



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 mai 2023

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maëli DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX et Benoît COQUAND.

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Delphine GUY, ayant donné son pouvoir à Estelle MARCUARD,
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Absents :

Michel PIRES,
Thierry GOMES,
Aurore MARTIN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h46

Secrétaire : Maëli DIONG

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.23.053 - Acquisition amiable de 200m² de la parcelle AY n°151 auprès de Mme Monique LECONTE

Claude FLEURY expose :

La commune d'Ingré souhaite aménager un parking de stationnement d'une dizaine de places afin de faciliter l'accès aux visiteurs du site de la « Pierre » Bleue La parcelle cadastrée AY n°151 d'une contenance de 3250m² accessible par le chemin vicinal dans le prolongement de la rue de Selliers, apparait le site le plus approprié pour cet aménagement.

Monsieur le Maire a donc sollicité Mme LECONTE Monique propriétaire de ce terrain pour en proposer l'acquisition de 200m² nécessaires au projet. Les pourparlers entre la commune et Mme LECONTE ont abouti à un accord pour une acquisition au prix de 3€/m² soit 600€ au total étant précisé que la commune prendra à sa charge les frais de notaires et de géomètre.

Ceci exposé :

VU et le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

VU le courrier de Mme LECONTE Monique reçu en mairie le 3 avril 2023 proposant à la commune la cession de 200m² de la parcelle AY n°151 au prix de 3€/m² soit 600€ net vendeur.

CONSIDÉRANT que le montant de cette acquisition, inférieur à 180.000€ ne nécessite pas un avis du Pôle d'Evaluation Domaniale,

Après présentation en Commission Générale du 15 mai 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser l'acquisition de 200m² de la parcelle AY n°151 à INGRE appartenant à la SCI auprès de Mme LECONTE Monique moyennant un montant global de 600€ nets vendeur,
- D'autoriser le Maire, à signer l'acte authentique à venir qui sera passé auprès de l'étude de Notaire d'Ingré. L'ensemble des frais de notaire, droits et taxes sont à la charge exclusive de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **30 MAI 2023**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 JUIN 2023**

Publication le : **05 JUIN 2023**

Notification le : **05 JUIN 2023**



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_053
Objet :	Acquisition amiable de 200m ² de la parcelle AY n°151 auprès de Mme Monique LECONTE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	
Identifiant unique :	045-214501694-20230530-DL_23_053-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230530-DL_23_053-DE-1-1_0.xml	text/xml	947 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.053 - ADT - Acquisition amiable de 200m ² de la parcelle AY n°151 auprès de Mme Monique LECONTE.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230530-DL_23_053-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	317.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juin 2023 à 10h52min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juin 2023 à 12h07min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juin 2023 à 12h11min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 juin 2023 à 12h12min06s	Reçu par le MI le 2023-06-02